



20200301
N° 2020/03/01

DEPARTEMENT DU GARD
CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE DU FORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 12 mars 2020, 14 heures

Membres présents : Mesdames ANGELI Laurette, BOUVOT Jacqueline, et Messieurs : GAUBIAC Jean Pierre, NOGUIER André, COMPAN Pierre, FAIDHERBE Lucas, GERVASONI Gérald, FRATISSIER Michel, VALGALIER Régis, CERRET Michel.

Membres absents excusés : Madame PRATLONG Nicole, et Messieurs : CASTANON Philippe, DAUTHEVILLE Jacques, CORBIN Joel, LANGET Christian, PONS Laurent, CHANAL Pierre.

Membres absents: Mesdames LAURENT Stéphanie, ARBUS Francine, DECISIER GENEVIEVE et Messieurs GARCIA Diego, ROUDIL Joel, LAURITA David, MARTIN Laurent, JEAN Lionel, FINIELS Thierry, MARTIN Claude, LEPROVOST Richard, CAUSSE Jean-Louis, ISSERT Michel, BURTET Jean-Luc, CATHALA Serge .

Membre remplacé :

Procurations :

Membres ayant participé au vote : 10

Date de convocation : 6 mars 2020

Date d'affichage : 6 mars 2020

L'an DEUX MILLE VINGT, le jeudi 12 mars, à 14 heures, le COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES AIGOUAL - CEVENNES - VIDOURLE s'est réuni en nombre prescrit par la loi, aux ateliers techniques du SYMTOMA (ZAM du Tapis Vert) à Saint Hippolyte du Fort, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gérald GERVASONI.

Secrétaire de séance : Monsieur VALGALIER Régis

Objet : Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Agence de GEstion et Développement Informatique » (A.GE.D.I).

Pour rappel le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologie et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est envisagé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat informatique mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et

20200301

N° 2020/03/01

de modifier l'objet du syndicat (article 3). De cette transformation découleront des conséquences quant au mode de gestion et de gouvernance de la structure.

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.G.E.D.I. a sollicité ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des présents :

- APPROUVE l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.G.E.D.I., joint en annexe,
- APPROUVE le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- APPROUVE la modification de l'objet du syndicat,
- AUTORISE le Président à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.G.E.D.I.

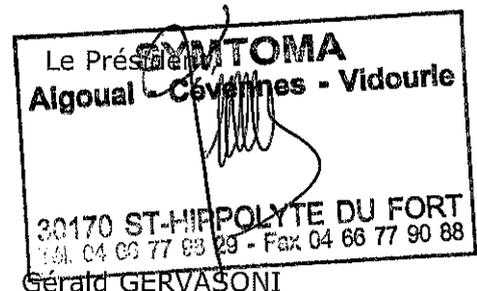
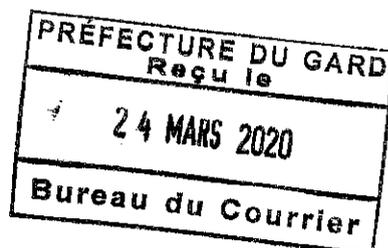
Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Fait à Saint Hippolyte du Fort, le 16 mars 2020

Ainsi fait et délibéré en séance, ont signé tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 19/03/20..... et de la publication le 19/03/2020.....





SYMTOMA
AIGOUAL - CÉVENNES - VIDOURLE

20200302

N° 2020/03/02

DEPARTEMENT DU GARD
CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE DU FORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 12 mars 2020, 14 heures

Membres présents : Mesdames ANGELI Laurette, BOUVOT Jacqueline, et Messieurs : GAUBIAC Jean Pierre, NOGUIER André, COMPAN Pierre, FAIDHERBE Lucas, GERVASONI Gérald, FRATISSIER Michel, VALGALIER Régis, CERRET Michel.

Membres absents excusés : Madame PRATLONG Nicole, et Messieurs : CASTANON Philippe, DAUTHEVILLE Jacques, CORBIN Joel, LANGET Christian, PONS Laurent, CHANAL Pierre.

Membres absents: Mesdames LAURENT Stéphanie, ARBUS Francine, DECISIER GENEVIEVE et Messieurs GARCIA Diego, ROUDIL Joel, LAURITA David, MARTIN Laurent, JEAN Lionel, FINIELS Thierry, MARTIN Claude, LEPROVOST Richard, CAUSSE Jean-Louis, ISSERT Michel, BURTET Jean-Luc, CATHALA Serge .

Membre remplacé :

Procurations :

Membres ayant participé au vote : 10

Date de convocation : 6 mars 2020

Date d'affichage : 6 mars 2020

L'an DEUX MILLE VINGT, le jeudi 12 mars, à 14 heures, le COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES AIGOUAL - CEVENNES - VIDOURLE s'est réuni en nombre prescrit par la loi, aux ateliers techniques du SYMTOMA (ZAM du Tapis Vert) à Saint Hippolyte du Fort, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gérald GERVASONI.

Secrétaire de séance : Monsieur VALGALIER Régis

Objet : Compte de Gestion 2019

Madame Laurette ANGELI, 1^{ère} Vice-présidente déléguée aux finances, fait part à l'assemblée délibérante que le compte de gestion 2018 du trésorier s'avère strictement conforme et identique au compte administratif de l'ordonnateur.

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte à l'unanimité des présents le compte de gestion 2019.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

20200302

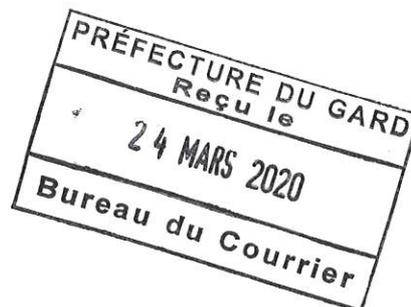
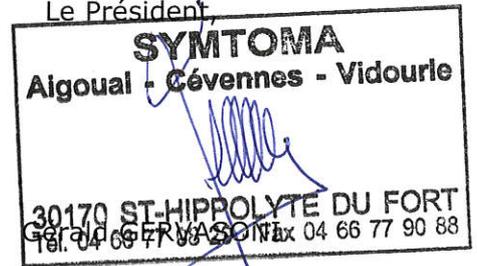
N° 2020/03/02

Fait à Saint Hippolyte du Fort, le 16 mars 2020

Ainsi fait et délibéré en séance, ont signé tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 15/03/20..... et de la publication le 15/03/20.....

Le Président





SYMTOMA
AIGOUAL - CÉVENNES - VIDOURLE

DEPARTEMENT DU GARD
CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE DU FORT

20200303

N° 2020/03/03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 12 mars 2020, 14 heures

Membres présents : Mesdames ANGELI Laurette, BOUVOT Jacqueline, **et Messieurs** : GAUBIAC Jean Pierre, NOGUIER André, COMPAN Pierre, FAIDHERBE Lucas, GERVASONI Gérald, FRATISSIER Michel, VALGALIER Régis, CERRET Michel.

Membres absents excusés : Madame PRATLONG Nicole, et **Messieurs** : CASTANON Philippe, DAUTHEVILLE Jacques, CORBIN Joel, LANGET Christian, PONS Laurent, CHANAL Pierre.

Membres absents: Mesdames LAURENT Stéphanie, ARBUS Francine, DECISIER GENEVIEVE et **Messieurs** GARCIA Diego, ROUDIL Joel, LAURITA David, MARTIN Laurent, JEAN Lionel, FINIELS Thierry, MARTIN Claude, LEPROVOST Richard, CAUSSE Jean-Louis, ISSERT Michel, BURTET Jean-Luc, CATHALA Serge .

Membre remplacé :

Procurations :

Membres ayant participé au vote : 9

Date de convocation : 6 mars 2020

Date d'affichage : 6 mars 2020

L'an DEUX MILLE VINGT, le jeudi 12 mars, à 14 heures, le COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES AIGOUAL - CEVENNES - VIDOURLE s'est réuni en nombre prescrit par la loi, aux ateliers techniques du SYMTOMA (ZAM du Tapis Vert) à Saint Hippolyte du Fort, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gérald GERVASONI.

Secrétaire de séance : Monsieur VALGALIER Régis

Objet : Compte Administratif 2019

Madame ANGELI, 1^{ère} Vice-présidente, déléguée aux finances, fait part à l'assemblée délibérante des résultats dégagés par le compte administratif 2018 :

Résultats 2019 :

- Excédent de fonctionnement : 57 631,01 €
- Déficit d'investissement : 154 978,09 €

Résultats des années antérieures :

- Excédent de fonctionnement : 186 458,52 €
- Excédent d'investissement : 219 467,12 €

20200303

N° 2020/03/03

Résultat global:

- Excédent de fonctionnement : 244 089,53€
- Excédent d'investissement : 292 828,03€ (dont RAR : 171 664€ en dépenses et 400 000€ en recettes)

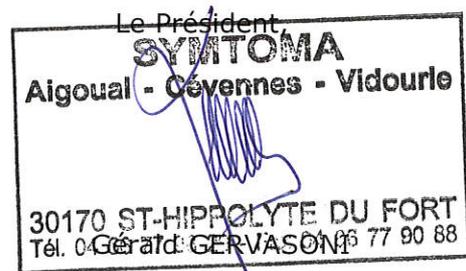
Après en avoir délibéré et en l'absence du Président sorti de la salle, le comité syndical à l'unanimité des présents approuve le compte administratif 2019 tel qu'il a été présenté et joint en annexe.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Fait à Saint Hippolyte du Fort, le 16 mars 2020

Ainsi fait et délibéré en séance, ont signé tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 19/03/20..... et de la publication le 19/03/2020.....





SYMTOMA
AIGOUAL - CEVENNES - VIDOURLE

DEPARTEMENT DU GARD
CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE DU FORT

20200304

N° 2020/03/04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 12 mars 2020, 14 heures

Membres présents : Mesdames ANGELI Laurette, BOUVOT Jacqueline, et Messieurs : GAUBIAC Jean Pierre, NOGUIER André, COMPAN Pierre, FAIDHERBE Lucas, GERVASONI Gérald, FRATISSIER Michel, VALGALIER Régis, CERRET Michel.

Membres absents excusés : Madame PRATLONG Nicole, et Messieurs : CASTANON Philippe, DAUTHEVILLE Jacques, CORBIN Joel, LANGET Christian, PONS Laurent, CHANAL Pierre.

Membres absents: Mesdames LAURENT Stéphanie, ARBUS Francine, DECISIER GENEVIEVE et Messieurs GARCIA Diego, ROUDIL Joel, LAURITA David, MARTIN Laurent, JEAN Lionel, FINIELS Thierry, MARTIN Claude, LEPROVOST Richard, CAUSSE Jean-Louis, ISSERT Michel, BURTET Jean-Luc, CATHALA Serge .

Membre remplacé :

Procurations :

Membres ayant participé au vote : 10

Date de convocation : 6 mars 2020

Date d'affichage : 6 mars 2020

L'an DEUX MILLE VINGT, le jeudi 12 mars, à 14 heures, le COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES AIGOUAL - CEVENNES - VIDOURLE s'est réuni en nombre prescrit par la loi, aux ateliers techniques du SYMTOMA (ZAM du Tapis Vert) à Saint Hippolyte du Fort, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gérald GERVASONI.

Secrétaire de séance : Monsieur VALGALIER Régis

Objet : création et suppression d'un poste suite à avancement de grade

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

20200304

N° 2020/03/04

Suite à la réussite à l'examen professionnel d'un agent, afin de pouvoir nommer ce dernier à son nouveau niveau catégoriel, il est proposé d'ouvrir :

- un poste d'agent de maîtrise territorial (catégorie C de la fonction publique territoriale - filière technique). Le poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, alors laissé vacant, serait aussitôt supprimé et le tableau des effectifs, mis à jour.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des présents, autorise les deux ouvertures de postes proposées ci-dessus et se prononce pour la fermeture des postes laissés vacants sous réserve d'un avis contraire du Comité Technique Paritaire ; d'autre part, il autorise le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

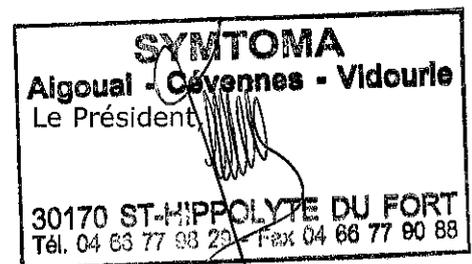
Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

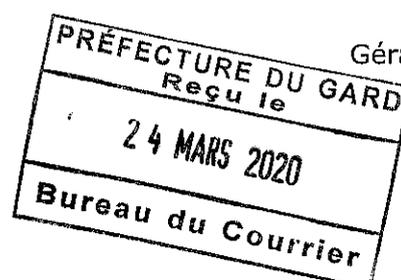
Fait à Saint Hippolyte du Fort, le 16 mars 2020

Ainsi fait et délibéré en séance, ont signé tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 19/03/20 et de la publication le 19/03/20



Gérald GERVASONI





20200305

N° 2020/03/05

DEPARTEMENT DU GARD
CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE DU FORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 12 mars 2020, 14 heures

Membres présents : Mesdames ANGELI Laurette, BOUVOT Jacqueline, et
Messieurs : GAUBIAC Jean Pierre, NOGUIER André, COMPAN Pierre,
FAIDHERBE Lucas, GERVASONI Gérald, FRATISSIER Michel, VALGALIER
Régis, CERRET Michel.

Membres absents excusés : Madame PRATLONG Nicole, et **Messieurs :**
CASTANON Philippe, DAUTHEVILLE Jacques, CORBIN Joel, LANGET
Christian, PONS Laurent, CHANAL Pierre.

Membres absents: Mesdames LAURENT Stéphanie, ARBUS Francine,
DECISIER GENEVIEVE et **Messieurs** GARCIA Diego, ROUDIL Joel, LAURITA
David, MARTIN Laurent, JEAN Lionel, FINIELS Thierry, MARTIN Claude,
LEPROVOST Richard, CAUSSE Jean-Louis, ISSERT Michel, BURTET Jean-Luc,
CATHALA Serge .

Membre remplacé :

Procurations :

Membres ayant participé au vote : 10

Date de convocation : 6 mars 2020

Date d'affichage : 6 mars 2020

L'an DEUX MILLE VINGT, le jeudi 12 mars, à 14 heures, le COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES AIGOUAL - CEVENNES - VIDOURLE s'est réuni en nombre prescrit par la loi, aux ateliers techniques du SYMTOMA (ZAM du Tapis Vert) à Saint Hippolyte du Fort, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gérald GERVASONI.

Secrétaire de séance : Monsieur VALGALIER Régis

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires

Le Président expose à l'assemblée délibérante l'article 3212-1 du code des collectivités territoriales relatif au débat sur les orientations générales du budget à proposer à l'assemblée dans un délai de deux mois précédant le vote de celui-ci.

La réunion de ce jour est une discussion sur la base d'informations, les plus complètes possibles à propos des enveloppes et des limites du futur Budget Primitif.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des présents, prend acte que le Débat d'Orientations Budgétaires a bien eu lieu.

20200305

N° 2020/03/05

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Fait à Saint Hippolyte du Fort, le 16 mars 2020

Ainsi fait et délibéré en séance, ont signé tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 23.10.3.12020 et de la publication le 23.10.3.12020.....

Le Président,

